

Le 20 avril 2012

## Position de l'IFREMER sur le programme Horizon 2020

### Pilier 1 « Excellence scientifique »

- Ifremer regrette que les sciences marines ne bénéficient pas d'une meilleure visibilité dans le cadre des domaines disciplinaires du **Conseil européen de la Recherche (CER)**. Le panel « Earth System Science » pourrait par exemple être redéfini « Earth and Ocean System Science » ;
- L'Ifremer se félicite que le **programme Marie-Curie** fasse l'objet d'une simplification et d'une meilleure visibilité. Les retombées des actions clés de ce programme sont en effet fondamentales pour la construction et le développement de la carrière des chercheurs, ainsi que pour le partenariat entre instituts de recherche européens et internationaux ;
- L'Ifremer s'associe au consensus en faveur d'une augmentation du budget des **Actions Marie Curie** (l'analyse des budgets proposés pour H2020 montre que la part des AMC dans le budget global est en diminution par rapport au 7<sup>ème</sup> PCRD). Il est important de maintenir un équilibre entre l'augmentation dévolue à l'ERC (Conseil européen de la recherche : +75%) et celles des actions Marie Curie ;

#### Recommandations:

- **Renforcer la visibilité des sciences marines dans les appels à projet du Conseil Européen de la Recherche: le panel d'évaluation du 7<sup>ème</sup> PCRD « Earth System Science » devrait ainsi être redéfini « Earth and Ocean System Science » dans Horizon 2020 ;**
  - **Consolider les actions de mobilité des chercheurs via le programme Marie Curie en augmentant sensiblement son budget ;**
- Concernant les infrastructures de recherche, Ifremer :
    - Approuve le soutien au développement, sur une base durable, **d'infrastructures de recherche d'intérêt pan-européen**, en visant celles qui, nouvelles (de la liste ESFRI) ou existantes, remplissent les critères d'excellence et d'ouverture et font de plus l'effort de mettre en place une structure de coordination à l'échelon européen ;
    - Approuve le soutien aux **e-infrastructures** permettant l'accès "online" aux données, aux outils performants de calcul et de modélisation numérique, et aux connaissances scientifiques ;
    - Soutient l'objectif d'**ouvrir 1000 Infrastructures de recherche** à l'accès transnational (« Indicateurs de performance » – Annexe II de la COM(2011) 811/3) avec un **taux significativement proche de 20%**. Ce double objectif nécessite un budget spécifique qui doit être revu à la hausse par rapport à l'enveloppe dédiée dans le 7<sup>ème</sup> PCRD ;

- Soutient la proposition de mobilisation des **Fonds Structurels** au moyen d'une ligne explicite d'appel à projets pour le développement et l'accès (ex : jeunes chercheurs, PME) aux infrastructures de recherche de dimension régionale.

#### **Recommandations:**

- **Consolider et augmenter les budgets liés spécifiquement à l'accès transnational :**
  - **Pour faciliter l'accès par les scientifiques à l'infrastructure la mieux adaptée à leur recherche ;**
  - **Pour catalyser une véritable coordination européenne dans ce domaine (lancement des appels, évaluation, planification) ;**
  - **Pour atteindre le double objectif de l'ouverture de 1000 Infrastructures de recherche et d'un taux d'accès transnational de 20% ;**
- **Mettre en place une politique commune pour les infrastructures de recherche :**
  - **Favoriser la cohérence des feuilles de route (ESFRI et nationales) ;**
  - **Développer des synergies, favoriser des complémentarités entre les différents outils de financements (H2020, Fonds Structurels, Fonds Nationaux et Régionaux) selon une procédure simple et unifiée.**

## **Pilier 2 « Primauté industrielle »**

- L'Ifremer développe des technologies innovantes, indissociables d'une recherche océanographique d'excellence (exploration, connaissance et exploitation durable des ressources de l'océan). Les technologies suivantes ont été identifiées comme clefs dans l'avancée de la recherche marine :
  - Les "**Blue Biotechnologies**"<sup>1</sup> et notamment l'utilisation des techniques « omics » ;
  - Les technologies de l'Information et des Communications (ICT), avec notamment la ligne "Cognitive systems and robotics" pour la **robotique sous-marine**, nécessaire pour l'exploration en milieu hostile ;
  - Les systèmes instrumentaux et leurs **capteurs in-situ** ("Smart sensors") ;
  - Le développement de **systèmes embarqués** sur des véhicules autonomes sous-marins ;
- L'Ifremer demande que le **financement des « Core Services » de GMES** (dont *My Ocean* pour le « Marine Core Services ») soit réintégré dans le budget de l'UE pour la période 2014-2020. De plus, il est dans la logique du pilier 2 de H2020 de continuer à soutenir les actions d'amélioration et d'interfaces de ces « Core Services » pour le développement de services avuls par des PME.
- L'Ifremer souhaite que les **règles de participation pour les PME** puissent être aussi flexibles et attractives que possible afin de pouvoir les mobiliser de façon efficace et constructive dans les futurs consortia.

#### **Recommandations :**

- **Renforcer la visibilité des « blue » biotechnologies issues des sciences marines ;**
- **Proposer des règles de participation attractive aux PME .**

<sup>1</sup> "Marine Biotechnology: A New Vision and Strategy for Europe" (Marine Board-ESF Position Paper 15)

### Pilier 3 « Défis de société »

- L'Ifremer se félicite que la **recherche marine et maritime** soit reconnue comme un défi de société du programme Horizon 2020. L'identification de cet objectif spécifique<sup>2</sup> dans le nouveau programme cadre reflète l'immense potentiel de l'économie maritime qui contribue pour 5% de l'activité économique de l'UE ; les régions marines de l'UE comptant pour au moins 40% de son PIB.
- Néanmoins, l'Ifremer souhaite que **la nature transversale de la recherche marine et maritime soit plus largement prise en compte** au travers des différents objectifs spécifiques du Volet « défis de société », en particulier « Lutte contre le changement climatique, utilisation efficace des ressources et matières premières » et « Énergies sûres, propres et efficaces ».
- Ifremer demande de compléter en particulier l'objectif spécifique « Lutte contre le changement climatique, utilisation efficace des ressources et matières premières » de sorte que les **pressions sur l'environnement autres que le changement climatique** (ex : les contaminants en milieu marin, les risques naturels) soient pris en compte. Ifremer s'interroge sur la pertinence de conserver la notion « matières premières » en lien avec l'enjeu du changement climatique, les deux thèmes étant indépendants l'un de l'autre.
- En raison de la nature transversale de la recherche marine et maritime, Ifremer soutient la mise en place d'un **mécanisme de programmation stratégique permettant une meilleure identification des fonds dédiés aux sciences et technologies marines**. Un tel mécanisme permettrait le développement de la politique maritime intégrée de l'UE en lien avec les activités de recherche et la compétitivité industrielle. Les bases d'un tel mécanisme sont proposées par la Commission<sup>3</sup>.

L'Ifremer rappelle les conclusions du Conseil Compétitivité du 6 décembre 2011 invitant la Commission, tout en respectant pleinement le fait que les initiatives de programmation conjointe (IPC) sont des processus pilotés par les États membres, à **appuyer la mise en œuvre de l'Initiative de Programmation Conjointe « des mers et des océans sains et productifs »** tout en favorisant la complémentarité avec d'autres programmes et initiatives pertinents, en particulier l'actuel 7<sup>ème</sup> programme-cadre et le futur programme "Horizon 2020".

#### **Recommandations:**

- **Valoriser la nature transversale des sciences marines au sein de chaque « Défi de société » au travers de lignes d'activités spécifiques.**
- **Créer un lien entre ces lignes d'activités, matérialisé par le lancement d'appels étiquetés « Oceans of Tomorrow » dans la continuité de la pratique du 7<sup>ème</sup> PCRD;**
- **Veiller à la bonne articulation et complémentarité des futurs appels à projets « Oceans of Tomorrow » avec l'agenda stratégique de recherche de l'Initiative de Programmation Conjointe « Des mers et des Océans sains et productifs » qui sera mis en œuvre à partir de 2014 ;**

<sup>2</sup> Objectif spécifique « la sécurité alimentaire, l'agriculture durable, la recherche marine et maritime et la bioéconomie »

<sup>3</sup> COM/2011/811, Annexe I, éléments communs pour les actions indirectes. « *La fixation en détail des priorités au cours de l'exécution d'Horizon 2020 passera par une approche stratégique de la programmation de la recherche, en utilisant des modes de gouvernance étroitement alignés sur l'évolution des politiques tout en s'affranchissant des cloisonnements traditionnels entre secteurs politiques. (...) Cette approche transversale de la gouvernance et de la programmation assurera une coordination effective entre tous les objectifs spécifiques d'Horizon 2020 et permettra de relever les défis ainsi recoupés, tels que, par exemple, la durabilité, le changement climatique ou les sciences et technologies marines »*

## Règles de participation

- L'Ifremer soutient les **efforts de simplification** de la Commission. Néanmoins, en l'absence de règlement financier détaillé, l'Ifremer fait d'ores et déjà part de son inquiétude et de son souhait de voir reconsidérer les propositions suivantes: (1) Le taux de couverture des coûts indirects (20%) qui est très/trop bas et (2) Le taux unique par projet qui ne permettra plus/pas de valoriser la coordination. L'Ifremer propose de maintenir un taux de 100% pour le management associé à la coordination.

### **Recommandations:**

- **Augmenter le taux de couverture des coûts indirects pour les organismes de recherche à but non lucratif (comme Ifremer) : le taux forfaitaire proposé de 20% est trop faible, un taux de 60% serait beaucoup plus réaliste et probant ;**
- **Maintenir la couverture à 100% du coût de la partie management des projets (en continuité avec les règles du 7<sup>ème</sup> PCRD) ;**

## Remarques d'ordre général

- Ifremer souligne que l'excellence doit rester le guide incontournable du programme cadre mais qu'il convient également de prendre en compte la **recherche au profit des politiques publiques** avec des instruments et des critères adaptés.
- Ifremer soutient les initiatives et les recommandations qui appellent à des actions intégrées et coordonnées pour la **prise en compte de la dimension du genre** dans la recherche et l'innovation dans le programme « Horizon 2020 », pour **l'égalité des sexes et pour la promotion des femmes scientifiques**<sup>4</sup>.
- Ifremer est satisfait de l'ouverture verticale du programme Horizon 2020 à la **dimension internationale** ainsi que la bonne prise en compte de cette dimension dans les priorités stratégiques "Energie" et "Climat ". Néanmoins, regrettant que les outils de coopération internationale soient mentionnés dans le seul défi « Sociétés inclusives, novatrices et sûres » (ce qui nuit autant à la cohérence de ce défi qu'à la visibilité internationale d'Horizon 2020), Ifremer suggère les améliorations suivantes :
  - Identifier une ligne budgétaire spécifique pour la coopération internationale,
  - Prendre en compte la dimension internationale dans la priorité stratégique « sécurité alimentaire, agriculture durable, recherche marine et maritime et bio-économie » ; reconnaissant ainsi la dimension par nature internationale de la recherche marine,
  - Réintégration des RUP dans l'ensemble du programme Horizon 2020, pour pérenniser leur contribution à la stratégie internationale de l'UE.

### **Recommandations**

- **Valoriser la recherche au profit du développement des politiques publiques (exemples : Politique Commune des Pêches, Politique Maritime Intégrée) avec des instruments et des critères adaptés, au même titre que l'excellence ;**
- **Valoriser la dimension du genre dans la recherche et l'innovation;**
- **Valoriser la dimension internationale des sciences marines dans tous les défis sociétaux.**
- **Intégrer les Régions Ultra Périphériques dans Horizon 2020 avec des thèmes et des règles adaptées à leur spécificité.**

<sup>4</sup> «GenSET Consensus Report: Recommendations for Action on the Gender Dimension in Science » (FP7 project genSET) ; « Rapport : 2011 European Commission EUR/24905 - Structural change in research institutions: Enhancing excellence, gender equality and efficiency in research and innovation »